

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 22/11/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

**MOTION D'OPPOSITION A LA CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES
COMPTES PUBLICS IMPOSEE PAR LE GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DU
PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 PRESENTEE PAR LES GROUPES
POLITIQUES AGIR POUR GPS&O, TCS&O, SEINE ET ENSEMBLE GPS&O**

Date d'affichage de la convocation

22/11/2024

Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 101

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DE LAURENS Benoît, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 30

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à PERRON Yann
COGNET Raphaël a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à AUJAY Nathalie
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à HERZ Marc
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à BERMANN Clara
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère

KHARJA Latifa a donné pouvoir à FONTAINE Franck
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à GIRAUD Lionel
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à LE GOFF Séverine
MARIAGE Joël a donné pouvoir à BERTRAND Alain
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
MOUTENOT Laurent a donné pouvoir à BROSSE Laurent
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PERSIL Albert a donné pouvoir à KONKI Nicole
PRELOT Charles a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
REYNAUD-LEGER Jocelyne a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky
RIOU Hervé a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
TURPIN Dominique a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan

Absent(s) non représenté(s) : 6

CHARBIT Jean-Christophe, DAZELLE François, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE PORTES Sophie, GARAY François, SMAANI Aline

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, GRIMAUD Lydie, VOYER Jean-Michel

118 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BRUNET Yvette, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SOUSSI Elsa, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

3 ABSTENTION :

BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, HAMARD Patricia

11 NE PREND PAS PART :

BROSSE Laurent, DAMERGY Sami, DELRIEU Christophe, DOS SANTOS Sandrine, GODARD Carole, KERIGNARD Sophie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, PRIMAS Sophie, SMAANI Aline, TANGUY Jacques

EXPOSÉ

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une contribution des collectivités territoriales et leurs groupements au redressement des finances publiques à hauteur de 5 milliards d'euros. Joint à d'autres mesures, comme la réduction du fonds vert ou la hausse des cotisations à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), ce montant atteint les 8 milliards d'euros.

Si les élus locaux ont toujours reconnu qu'il existe une communauté de destin entre décideurs publics devant les comptes de la Nation, nos collectivités territoriales et leurs groupements, de l'Hexagone et de l'Outre-Mer, ne sont pas responsables des déficits ou de l'endettement de l'État.

Réunis en congrès au Havre du 16 au 18 octobre dernier, les élus des Intercommunalités de France ont appelé le Gouvernement et les parlementaires à revenir sur des dispositions qu'ils considèrent comme particulièrement injustes pour les collectivités et qui font planer de graves menaces sur l'exercice de nos services publics, sur l'investissement local et donc l'emploi.

Pour la Communauté urbaine, l'ensemble des mesures prévues dans le projet de loi de finances pour 2025 représente un effort de 11,4 M€ :

- 4,1 M€ au titre du prélèvement de 2 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- 2,2 M€ au titre de la baisse de deux points du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) ;
- 3 M€ au titre de la non-affectation de la dynamique de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;
- 0,9 M€ au titre de la réduction de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)
- 1,2 M€ de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre de la réduction de la dotation de compensation

A ces dépenses supplémentaires s'ajoutent 0,62 M€ au titre de la hausse du taux de cotisation de la CNRACL.

Une telle reprise en main des budgets locaux par l'État est inacceptable.

Par ailleurs, les efforts considérables demandés au Conseil départemental des Yvelines et au Conseil régional d'Île-de-France entraîneront également des répercussions significatives pour notre territoire.

Pour notre bassin de vie et ses habitants, les conséquences sont trop graves.

La Communauté urbaine, avec toutes ses communes membres, s'est résolument engagée dans la voie de la réindustrialisation (dispositif Rebond Industriel, ...), de la transition écologique (protection contre les inondations, portage foncier de la ferme photovoltaïque de Triel-sur-Seine, ...) et du renforcement des services publics, piliers des politiques conduites par l'État ces dernières années.

Les mesures financières prévues dans le Projet de loi de finances mettront à mal cette stratégie et auront inévitablement pour conséquences :

- la hausse du recours à l'emprunt, à rebours de l'ambition affichée par le Gouvernement, dans la mesure où plusieurs chantiers, à un an et demi de la fin de mandat, sont lancés et ne peuvent être abandonnés ;
- l'affaiblissement du tissu d'entreprises qui bénéficient de la commande publique ;
- la fragilisation des services publics et des réponses apportées aux besoins des habitants ;
- la réduction des dépenses sociales pourtant indispensables à la cohésion nationale ;
- l'impossibilité de poursuivre notre niveau d'engagement pour lutter contre le réchauffement climatique, alors même qu'une accélération des investissements s'impose ;
- la baisse des soutiens financiers aux associations et aux autres partenaires de nos actions.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de demander au Gouvernement et aux parlementaires de revoir l'ensemble des mesures proposées dans le Projet de loi de Finances pour 2025 dans un souci de justice et d'effort mesuré demandé aux collectivités locales,
- de communiquer cette motion d'opposition au Gouvernement,

- de communiquer cette motion d'opposition à Mesdames et Messieurs les Députés Dieynaba DIOP, Benjamin LUCAS, Karl OLIVE, Natalia POUZYREFF et Aurélien ROUSSEAU et à Mesdames et Messieurs les Sénateurs Gérard LARCHER, Marta DE CIDRAC, Eric DUMOULIN, Michel LAUGIER, Martin LEVRIER et Ghislaine SENEÉ,
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à la conduite de cette motion d'opposition.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : DEMANDE au Gouvernement et aux parlementaires de revoir l'ensemble des mesures proposées dans le Projet de loi de Finances pour 2025 dans un souci de justice et d'effort mesuré demandé aux collectivités locales.

ARTICLE 2 : COMMUNIQUE cette motion d'opposition au Gouvernement.

ARTICLE 3 : COMMUNIQUE cette motion d'opposition à Mesdames et Messieurs les Députés Dieynaba DIOP, Benjamin LUCAS, Karl OLIVE, Natalia POUZYREFF et Aurélien ROUSSEAU et à Mesdames et Messieurs les Sénateurs Gérard LARCHER, Marta DE CIDRAC, Eric DUMOULIN, Michel LAUGIER, Martin LEVRIER et Ghislaine SENEÉ.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à prendre tous les actes nécessaires à la conduite de cette motion d'opposition.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 02/12/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 02/12/2024

Exécutoire le : 02/12/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 28 novembre 2024



ZAMMI & POTESCU Cécile